

Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~  
Procès-verbal  
du Comité syndical SYDEL du vendredi 23 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 septembre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André De Sangonis à l'invitation du Président en date du 16 septembre 2022.

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents (en présentiel ou en visioconférence) ou représentés : | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI est représenté par Patrick JAURES, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN est représenté par Marc CARAYON, Claude CARCELLER est représenté par Pascal DELIEUZE, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ est représenté par Martine BONNET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL est représenté par Marina BOURREL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL est représentée par Françoise OLIVIER, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Antoine GOUTELLE, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST, |
| Etaient également présents (en présentiel ou en visioconférence) :      | Daniel JAUDON,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Absents ou excusés :                                                    | Bernard COSTE, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes en grand nombre.

Le Président rappelle la signature du SCoT avant les vacances avec beaucoup de satisfaction et revient également sur les importants incendies qui ont dévasté notre territoire. Ces événements vont changer et faire évoluer notre aménagement du territoire : artificialisation et PPRI sur les incendies.

Le Président informe l'assemblée sur l'enquête publique SCoT qui va être menée par 7 commissaires enquêteurs et sur le coût de cette démarche : 67 000 euros mais nous n'avons prévu que 30 000 euros. Une négociation est en cours.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint. M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SOTO fait alors lecture de l'ordre du jour de la séance et propose de valider le procès-verbal du comité Syndical du 12 Juillet 2022.

Monsieur le Président soumet au vote ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-40 : INGENIERIE TERRITORIALE 2022**

Lecture du rapport par Mme NEGRIER-FERNANDO.

C'est une sollicitation auprès de la Région pour l'ingénierie territoriale : bourgs centres, contrat territorial (voir le tableau associé en P.J.). La répartition des aides est la suivante : 11 957€ Leader et 78 913€ pour l'animation contrat.

M. BESSIERE demande la liste des Bourgs Centres.

Il s'agit d'Aspiran, Canet, Paulhan, Clermont l'Hérault, Le Caylar, Saint André de Sangonis, Gignac, Aniane, Saint Pargoire, Le Pouget, Montarnaud.

Mme NEGRIER-FERNANDO rappelle les interventions de la Région pour les Bourgs Centres en lien avec les Petites Villes de Demain et l'accompagnement pour les services et les équipements.

M. SOTO pense que pendant 2 ans, il va falloir apprendre à vivre avec un peu moins d'aides au vu des crises que nous traversons. Des arbitrages vont être faits.

Le Président rappelle que le CD34 intervient sur des équipements correspondant à certaines échelles (et pas à d'autres).

Mme NEGRIER-FERNANDO revient sur le travail d'accompagnement effectué par le SYDEL et sur les besoins d'appuis supplémentaires.

M. BESSIERE confirme la nécessité d'avoir recours à des études qui coutent chers malheureusement ; d'où l'importance de la mutualisation et du rôle du Pays dans ce cadre-là.

M. SOTO précise que le CD34, par le biais d'Hérault ingénierie et Territoire 34, accompagne nos territoires.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-41 :** CANDIDATURE DU CŒUR D'HERAULT : APPROCHES TERRITORIALES INTEGRES RELATIF AU PROGRAMME REGIONAL OBJECTIF 5 DU FEDER-FSE 2021-2027 ATI OBJECTIF FEDER 2021-2027

Lecture du rapport par M. ROIG.

C'est une réponse à l'appel à projet des Approches Territoriales Intégrées (ATI).

M. SOTO informe l'assemblée que le CD34 va également mettre en place son cadre d'attribution d'aides.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-42 :** BUDGET SYDEL : DM 1

Lecture et présentation du rapport par M. BARDEAU sur les ajustements nécessaires pour un montant global de 14400€.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-43 :** BUDGET SCoT : DM 1

Lecture et présentation du rapport par M. BARDEAU sur les ajustements nécessaires (réajustement des crédits).

M. SOTO à la suite de sa participation à la conférence de la fédération des SCoT à Toulouse avec Mme MORERE, précise qu'heureusement que nous avons arrêté le SCoT, pour défendre et aider nos territoires.

M. BESSIERE confirme que les temps vont être difficiles.

Mme MORERE précise la présence à cette assemblée de 43 SCoT sur 56 SCoT de l'Occitanie. L'obligation de mise en conformité avec le SRADDET. Le SRADDET va évoluer d'où la réflexion sur la gestion du terrain : quelle méthodologie ? voir l'organisation à l'échelle de l'Occitanie pour participer à la révision SRADDET

- M. ROIG : le gouvernement est en pleine réflexion pour faire évoluer les calendriers dû à l'incompatibilité du « zéro artificialisation » et des liens « énergie renouvelable » et « loi climat avec zéro artificialisation des terres » => mise en cohérence et compatibilité des textes.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-44 :** SUBVENTION ASSOCIATION DU PERSONNEL 2022

Lecture et présentation du rapport par M. SOTO.

La subvention est du même montant que l'année dernière pour accompagner les agents.

Le Président suit toutes les informations et réflexions de l'Etat concernant la crise énergétique.

Selon l'association des intercommunalités de France des dispositifs pourraient apparaître en octobre et novembre mais pas au niveau du social.

Mme MORERE préconise de prévoir des augmentations du budget fonctionnement et des réévaluations de la participation sociale, il faut prendre en compte cette crise économique sur le volet salarial.

M. ROIG confirme que les discours et l'organisation politique manquent de clarté à ce jour et propose une sollicitation officielle des sénateurs pour connaître le positionnement de la loi de finances 2023.

Le Président profite de ce débat pour informer l'assemblée que M. Sébastien MARTIN, de l'association des maires de France, a sollicité une réévaluation des bases des dotations de fonctionnement.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-45 : DESIGNATION DE MEMBRES A LA C.L.E. LEZ – MOSSON**

Lecture et présentation du rapport par M. SOTO.

M. SOTO précise qu'il est important de siéger sur la partie « Lez-Mosson ».

Le Président propose la candidature de Mme NEGRIER-FERNANDO.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-46 : CANDIDATURE DU CŒUR D'HERAULT AU PROGRAMME LEADER 2023-2027**

Lecture et présentation du rapport par Mme NEGRIER-FERNANDO.

Mme NEGRIER-FERNANDO rappelle que nous sommes en fin de programme et que nous travaillons sur la nouvelle candidature au programme Leader 2023-2027. Pour rappel, les fonds Leader sont issus du FEADER, qui connaît de nombreux ajustements et exigences.

Le GAL a distribué 1.9 millions ce qui nécessite un gros travail d'accompagnement et de suivi de projets.

Les axes sont les mêmes sur la dernière programmation mais avec une demande d'approche plus intégrée, plus de partenariats et de mise en réseau.

Il est bon de noter que ce programme finance du fonctionnement.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-47 : PARTENARIATS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL 3D (PAT)**

Lecture et présentation du rapport par Mme VAN DER HORST.

Mme VAN DER HORST rappelle que nous sommes dans la mise en œuvre du PAT d'où les divers partenariats.

Aujourd'hui nous devons mettre en place la convention avec Marchés Paysans à hauteur de 1 500€ et poursuivre notre travail avec Terre Contact d'où le 2ème avenant pour un montant de 16 100€.

M. SOTO profite de cet échange pour informer et présenter un évènement important à l'échelle du Pays : « La grande foire de l'agriculture paysanne » et invite nos élus à participer et partager ce moment dès 14h00 le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 au Domaine des 3 Fontaines au Pouget.

Le Président informe également l'assemblée d'une réunion d'information le 29 septembre 2022 pour les entreprises de moins de 5 ans avec des possibilités de financements du FSE pour accompagner ces nouvelles entreprises.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-48 : PARTENARIAT 2022/2023 AVEC L'UNIVERSITE PAUL VALERY : STAGE DE GROUPE PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DU FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER**

Lecture et présentation du rapport par Mme VAN DER HORST.

Mme VAN DER HORST précise que ce partenariat avec l'Université se fait sous forme d'un atelier collectif d'étudiants.

Les étudiants vont œuvrer pour la mise en place d'un observatoire sur la ressource en eau du Cœur d'Hérault afin de mettre en exergue des indicateurs pertinents.

L'université est défrayée à hauteur de 1 750€.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-49 : DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DE LA DREAL DANS LE CADRE DE LA JOURNEE NATIONALE DE LA QUALITE DE L'AIR**

Lecture et présentation du rapport par Mme MORERE.

Mme MORERE rappelle que la mission Plan climat est toujours active et que nous devons mettre en place un partenariat avec l'ATMO sur la qualité de l'air.

En effet, le SYDEL souhaite candidater à l'appel à projets lancé pour la 8ème édition de la journée mondiale de la qualité de l'air afin d'obtenir une aide de 500€ euros par la DREAL.

Cette journée permettrait de déployer des actions de sensibilisation pour les élus et techniciens du territoire.

Mme MORERE rappelle les enjeux pour notre territoire et invite « à ne rien lâcher » !

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-50 : CONVENTION DE PARTENARIAT TRAVERSEES SENSIBLES – CREATIONS ARTISTIQUES ET PARTICIPATIVES EN CŒUR D'HERAULT**

Lecture et présentation du rapport par M. VALERO.

M. VALERO précise que ce projet intervient sur l'espace public de nos territoires en association avec la population et rappelle le montage financier : 106 000€ avec des sollicitations de subventions auprès de la DRAC, FEADER, CD34 et un autofinancement de 21 200€.

C'est un projet intéressant afin de ramener du lien social après la période COVID.

Le Président apprécie également ce projet pour la mise en avant de la transversalité de nos 3 territoires au niveau culturel.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

Après le traitement des points de l'ordre du jour, la place est faite aux questions diverses.

**Evènements du Cœur d'Hérault :**

Inauguration à Saint Maurice de Navacelles la semaine dernière.

Le Président tient à remercier Mmes MORERE et NEGRIER-FERNANDO qui ont représenté le Pays.

**Volet Economie :**

Point sur le projet « RH- attractivité de notre territoire » avec M. ROIG sur les ateliers de travail puis réalisation de films pour valoriser entreprises :

Avec ce travail depuis 1 an, 3 éléments problématiques importants ressortent pour notre territoire :

- La mobilité en dehors de l'A75 (mobilités classiques et mobilités douces) → Proposition : rencontrer le représentant de LIO pour travailler sur l'amélioration du service
- La formation : Corrélations difficiles entre les besoins des entreprises et les formations proposées → Proposition : trouver des solutions intermédiaires / travailler à la carte
- Le logement : loyers augmentent = un frein → Proposition : => avoir une réflexion pour voir ensemble les possibilités et rencontrer la FDI habitat, Hérault Habitat avec les CC
- A ce sujet, il serait bon de rencontrer M. DELJARRY et M. SUZANNE pour également en parler et réfléchir avec eux.

Mme MORERE confirme que la question du logement est un véritable enjeu et qu'il faut croiser les études « habiter autrement » et mobilité. C'est un important débat avec la responsabilité des élus en lien avec les jeunes architectes.

Gendarmerie Lodève : M. SOTO annonce le début des travaux du CEIFOR en septembre 2022.

Mme FABRE partage un exemple de difficultés dans nos transports en bus : 2h05 pour se rendre au CFA de Béziers à partir de Clermont l'Hérault qui impacte notre territoire.

De plus, le marché de l'emploi est complètement bouleversé : difficulté de trouver du personnel et sur la valeur du travail.

Le Président confirme ces constatations qui ne touchent pas que notre Cœur d'Hérault et que le SYDEL ne peut pas tout résoudre : « pourquoi les gens ne veulent pas le travail proposé ? ».

Mme NEIL confirme également les difficultés des transports rencontrées avec le Lycée agricole de Gignac.

Mme NEGRIER-FERNANDO affirme que : « rendre les jeunes employables » n'est pas un objectif unique pour nos jeunes. Il convient aussi de leur donner une éducation complète.

**Volet jeunesse et sport :**

M. BESSIERE précise que la politique jeunesse souffre de moyens, de modernité et profite de ce débat pour interpeller le Pays pour mener une réflexion et des actions concrètes et répondre aux besoins des jeunes (auberges de jeunesse...).

Le Président remercie l'assemblée de ce riche débat et invite l'assemblée à passer au visionnage des vidéos « RH Attractivités ».

M. ROIG tient à remercier et féliciter Annick FERRY et Pauline GROSSET-GRANGE pour leur implication et invite l'assemblée à diffuser ces films sur différentes réunions, commissions.

M. ROIG propose de créer des groupes « logement » « éducation » « mobilité » et qu'il serait bon de délocaliser les réunions Pays dans les entreprises pour une meilleure communication.

M. GOUTELLE exprime également ses remerciements pour cet excellent travail.

Mme MORERE propose la diffusion de ces films à toutes les mairies du Cœur d'Hérault pour information et relais dans leurs propres réseaux.

Le Président clôture la séance en remerciant tous les membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault, venus nombreux.

La séance est levée à 10h50.

Secrétaire de séance

M. Daniel JAUDON

